

FCP AMEN PREVOYANCE

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2015

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2015

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de FCP AMEN PREVOYANCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers :

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du FCP AMEN PREVOYANCE comprenant le bilan au 31 décembre 2015, l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date ainsi que les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers

Le gestionnaire du FCP AMEN PREVOYANCE est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes d'Information Financière généralement admises en Tunisie, promulguées par la loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux standards professionnels généralement pratiqués sur le plan international. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'erreurs significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire du FCP AMEN PREVOYANCE, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers mentionnés ci-dessous sont réguliers et sincères et présentent une image fidèle, pour tous les aspects significatifs, de la situation financière du FCP AMEN PREVOYANCE arrêtée au 31 décembre 2015 et des résultats de ses opérations pour la période close à cette date en conformité avec le Système Comptable des Entreprises.

II. Vérification spécifique :

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2015.

En outre, nous formulons l'observation suivante :

- Les liquidités représentent au 31 décembre 2015 19,60% de l'actif de FCP AMEN PREVOYANCE, soit 0,40% au deçà du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 30 mars 2016

Le Commissaire aux Comptes :

Jélil BOURAOUI

Bilan
Exercice Clos le 31/12/2015
(Exprimé en dinars)

	Notes	31/12/2015	31/12/2014
ACTIF			
Portefeuille-titres		<u>237 051</u>	<u>246 218</u>
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	3.1	71 888	70 207
Obligations et valeurs assimilées	3.2	165 163	176 011
Placements monétaires et disponibilités		<u>58 235</u>	<u>62 485</u>
Placements monétaires		-	-
Disponibilités	3.3	58 235	62 485
Autres actifs	3.4	1 793	2 157
TOTAL ACTIF		<u>297 079</u>	<u>310 860</u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	3.5	923	995
Autres Créditeurs divers	3.6	354	394
TOTAL PASSIF		<u>1 277</u>	<u>1 389</u>
Capital	3.7	<u>290 188</u>	<u>303 052</u>
Sommes distribuables	3.12	<u>5 615</u>	<u>6 419</u>
Sommes distribuables des exercices antérieurs		1	3
Sommes distribuables de l'exercice		5 614	6 416
ACTIF NET		<u>295 803</u>	<u>309 471</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>297 079</u>	<u>310 860</u>

ETAT DE RESULTAT
de l'exercice allant du 01/01/2015 au 31/12/2015
(Exprimé en dinars)

	Notes	Période du 01/01/2015 au 31/12/2015	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014
Revenus du portefeuille-titres	3.8	11 159	12 179
Revenus des placements monétaires	3.9	500	2 000
Total des revenus de placements		11 659	14 179
Charges de gestion des placements	3.10	5 341	7 151
Revenus Nets des placements		6 318	7 028
Autres charges d'exploitation	3.11	567	587
RESULTAT D'EXPLOITATION		5 752	6 441
Régularisation du résultat d'exploitation		<138>	<25>
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		5 614	6 416
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		138	25
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		8 731	20 788
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		9 211	10 245
Frais de négociation des titres		<1 179>	<1 413>
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		22 515	36 061

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
de l'exercice allant du 01/01/2015 au 31/12/2015
(Exprimé en dinars)

	Période du 01/01/2015 au 31/12/2015	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	22 515	36 061
Résultat d'exploitation	5 752	6 441
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	8 731	20 788
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	9 211	10 245
Frais de négociation de titres	<1 179>	<1 413>
Distributions de dividendes	<5 801>	<5 953>
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<30 381>	<5 345>
Souscriptions		
- Capital	-	-
- Régularisation des sommes non distribuables	-	-
- Régularisation des sommes distribuables	-	-
Rachat		
- Capital	<29 097>	<5 179>
- Régularisation des sommes non distribuables	<531>	<28>
- Régularisation des sommes distribuables	<754>	<138>
- Droit de sortie	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	<13 668>	24 763
ACTIF NET		
En début de l'exercice	309 471	284 708
En fin de l'exercice	295 803	309 471
NOMBRE DES PARTS		
En début de l'exercice	3 010	3 067
En fin de l'exercice	2 721	3 010
VALEUR LIQUIDATIVE	108,711	102,814
TAUX DE RENDEMENT	7,809%	12,890%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS
ARRETES AU 31-12-2015

1- PRESENTATION DU FONDS

FCP AMEN PREVOYANCE est un fonds commun de placement de catégorie mixte de type distribution, régi par le code des organismes de placement collectif.

Il a été ouvert au public le 01 Février 2010 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

- La gestion du fonds est assurée par AMEN INVEST.
- AMEN INVEST a été désignée distributeur unique des titres du FCP AMEN PREVOYANCE
- L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2015 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Les états financiers annuels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2015 ou à la date antérieure la plus récente. Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le

cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative à la date du 31 décembre 2015.

2.3- Evaluation des placements en obligations

Les placements en obligations sont évalués à leurs coûts d'acquisition.

2.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leurs coûts d'acquisition.

2.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.6- Capital

Le capital est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

3- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

3.1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/12/2015	En % de l'actif net
Actions				
AB	180	4 806	4 207	1,42%
BIAT	150	12 500	11 133	3,76%
BNA	500	6 600	5 529	1,87%
EURO-CYCLES	850	9 520	29 016	9,81%
SFBT	584	11 718	13 052	4,41%
TUNIS RE	1 000	7 900	8 951	3,03%
TOTAL	3 264	53 044	71 888	24,30%

3.2- Obligations et valeurs assimilées :

Le solde de ce poste correspond aux placements en obligations.

Le détail de ses valeurs se présente ainsi :

<i>Désignation</i>	<i>Quantité</i>	<i>Prix de revient</i>	<i>Valeur au 31/12/2015</i>	<i>En % de l'actif net</i>
AIL 2013	250	15 000	15 494	5,24%
EN 2014/A	1635	15 533	15 947	5,39%
EN 2014/A1	985	9 359	9 609	3,25%
EN 2014/A10	5000	47 675	48 943	16,55%
EN 2014/A14	1200	11 460	11 764	3,98%
EN 2014/A2	59	561	576	0,19%
EN 2014/A23	2000	19 022	19 529	6,60%
EN 2014/A28	771	7 325	7 520	2,54%
EN 2014/A66	500	4 923	5 081	1,72%
HL 2013/1	250	15 000	15 518	5,25%
UNIFACTOR 2013	250	15 000	15 182	5,13%
TOTAL	12 900	160 858	165 163	55,84%

1-Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2015 se détaillent ainsi :

Acquisitions	Cout d'acquisition
Emprunt National	4 923
Titres SICAV	49 924
Actions	96 711
TOTAL	151 558

2-Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2015 se détaillent ainsi :

Sorties	Cout d'acquisition	Prix de cession	Plus ou moins-values
Titres SICAV	49 924	50 072	148
Actions	103 761	112 824	9 063
TOTAL	153 685	162 896	9 211

3-Les remboursements intervenus sur les lignes en portefeuille titres au cours de l'exercice 2015 se détaillent ainsi :

Remboursement	Montant
Emprunt de Sociétés	15 000
TOTAL	15 000

3.3- Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2015 à 58 235 dinars et se détaille comme suit :

DISPONIBILITES	Valeur au 31/12/2015	En % de l'actif net
Avoirs en banque	58 235	19,69%
TOTAL	58 235	19,69%

3. 4- Autres actifs :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2015 à 1 793 dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2015	Valeur au 31/12/2014
Intérêt courus sur compte rémunéré	1 793	2 157
Total	1 793	2 157

3.5- Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2015 à 923 dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2015	Valeur au 31/12/2014
Gestionnaire	740	723
Dépositaire	183	272
TOTAL	923	995

3.6-Autres Créditeurs divers:

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2015 à 354 dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2015	Valeur au 31/12/2014
Retenue à la source	334	308
Autres créditeurs(CMF)	20	86
TOTAL	354	394

3.7- Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} Janvier 2015 au 31 décembre 2015 se présentent comme suit :

Capital au 01/01/2015	
Montant	303 052
Nombre des parts	3 010
Nombre de Porteurs de Parts	7
Souscriptions réalisées	
Montant	-
Nombre des parts émis	-
Nombre de Porteurs de Parts nouveaux	-
Rachats effectués	
Montant	29 097
Nombre des parts rachetés	289
Nombre de Porteurs de Parts sortants	2
Autres effets s/capital	
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	9 211
Régularisation des sommes non distribuables	-531
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	8 731
Frais de négociation des titres	-1 179
Droit de sortie	-
Capital au 31/12/2015	
Montant	290 188
Nombre des parts	2 721
Nombre de Porteurs de Parts	5

3.8- Revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2015 au 31/12/2015	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014
Revenus des obligations et valeurs assimilés	8 457	8 404
Revenus des actions	2 702	3 775
TOTAL	11 159	12 179

3.9- Revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2015 au 31/12/2015	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014
Intérêts des comptes de dépôt	500	2 000
TOTAL	500	2 000

3.10- Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire et du gestionnaire calculées comme suit :

- Le gestionnaire est rémunéré au taux de 1% TTC l'an indexé sur l'actif net quotidien du fonds.
- Le dépositaire est rémunéré au taux de 0,1% HT l'an indexé sur l'actif net quotidien du fonds. La rémunération minimum est fixée à 1 000 dinars HT pour la première année d'activité et 2 000 dinars HT par an pour la durée de vie restante du fonds sans que cette rémunération n'excède les 12 000 dinars HT par an.

Désignation	Période du 01/01/2015 au 31/12/2015	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014
Rémunération du gestionnaire	2 972	2 908
Rémunération du dépositaire	2 369	4 243
TOTAL	5 341	7 151

3.11- Autres charges :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires figurant aussi au niveau de cette rubrique

Désignation	Période du 01/01/2015 au 31/12/2015	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014
Redevance du CMF	297	291
Services bancaires et assimilés	126	168
TCL	144	128
TOTAL	567	587

3.12- Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31/12/2015 s'élèvent à 5 615 Dinars contre 6 419 Dinars au 31/12/2014 et se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2015 au 31/12/2015	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014
Sommes distribuables des exercices antérieurs	1	3
Résultat d'exploitation	5752	6 441
Régularisation du résultat d'exploitation	-138	-25
Total	5 615	6 419

4. DONNEES PAR PART ET RATIOS PERTINENTS:

Donnés par part	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Revenus du portefeuille-titres	4,101	4,046	5,716	4,122	3,635
Revenus des placements monétaires	0,184	0,664	0,843	0,898	0,320
Total des revenus de placements	4,285	4,711	6,559	5,020	3,955
Charges de gestion des placements	-1,963	-2,376	-2,309	-1,625	-1,074
Revenus Nets des placements	2,322	2,334	4,250	3,395	2,881
Autres charges	-0,208	-0,195	-0,273	-0,187	-0,124
Résultat d'exploitation	2,114	2,139	3,977	3,208	2,757
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,050	-0,008	-2,002	-0,879	0,103
Sommes distribuables de l'exercice	2,063	2,132	1,975	2,329	2,860
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	3,209	6,906	10,286	-4,851	0,825
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	3,385	3,404	-15,482	7,148	-2,212
Frais de négociation de titres	-0,433	-0,469	-1,534	-2,536	-0,637
Plus au moins-values sur titres et frais négociation	6,161	9,841	-6,730	-0,239	-2,024
Résultat net de l'exercice	8,274	11,980	-2,752	2,968	0,734
Droits d'entrée et droit de sortie	0,000	0,000	0,030	0,019	0,005
Résultat non distribuable de l'exercice	6,161	9,841	-6,700	-0,220	-2,019
Régularisation du résultat non distribuable	-0,195	-0,009	2,500	-0,167	-0,155
Somme non distribuable de l'exercice	5,966	9,832	-4,200	-0,387	-2,174
Distribution de dividendes	2,132	1,978	2,328	2,860	3,925
valeur liquidative	108,711	102,814	92,829	98,171	99,090
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion de placement/actif net moyen	1,80%	2,46%	1,12%	1,12%	1,12%
Autres charges/ actif net moyen	0,19%	0,20%	0,13%	0,13%	0,13%
Résultat distribuable de l'exercice/ actif net moyen	1,93%	2,21%	0,96%	1,61%	2,98%
Nombre de parts	2721	3010	3 067	7 979	11 620
Actif net moyen	297 121	290 717	633 174	1 156 047	1 116 144